



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Délibération CS2021-04-05 – Délégation des compétences du Comité Syndical au Président : demande de subventions

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 24 septembre, à 9h30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Maison des Associations).
Présents : 4	
Nombre de pouvoir : 0	
Ont pris part à la délibération : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 15 septembre 2021.

Etaient présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémie, 6ème Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1er Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2ème Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Excusés :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.
- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Monsieur le Président expose :

Le Président indique que les missions du SILEC l'amènent à réaliser des études et des travaux sur les digues d'Esnandes et de Charron. Ainsi, chaque année, un programme d'action est proposé aux membres pour échanges, validation et inscription budgétaire.

Pour mener à bien ces opérations, il est fait appel à des prestataires extérieurs dont les coûts sont pris en charge par le SILEC. Afin de diminuer la part restante due par le SILEC et donc, corrélativement, par les deux EPCI membres, le SILEC est amené à solliciter des partenaires publics ou privés pour contribuer financièrement à ces projets.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à procéder à la recherche de tout financement pouvant faciliter la réalisation des opérations projetées et de l'autoriser à constituer les demandes de financement correspondantes. Ces dernières seront faites avec l'aval préalable des membres du comité syndical, que ce soit lors de l'inscription budgétaire annuelle ou lors de sollicitations spécifiques.

Le Président précise que des rapports réguliers seront faits auprès des membres pour les informer de l'état d'avancement des demandes et des attributions obtenues.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à élaborer toute demande de subvention pouvant contribuer au financement des actions engagées par le SILEC,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by the name 'BOISSEAU' in a smaller, more legible font.